

**M. McLure:** Sauf dans l'Île du Prince-Édouard.

**Le très hon. M. St-Laurent:** Dans l'Île du Prince-Édouard, le traitement a été porté à \$8,000 seulement en 1949. Il s'y était main- nu à \$7,000 depuis 1873. Il ne s'agit pas ici d'une augmentation du traitement. Il s'agit d'une disposition en vertu de laquelle les lieutenants-gouverneurs pourront être rem- boursés à l'égard des frais de déplacement qu'ils supportent ou des réceptions qu'ils don- nent dans l'exercice de leurs fonctions, jus- qu'à concurrence de la limite prévue. Tant que cette charge sera maintenue, il n'est pas convenable qu'elle ne soit remplie que par ceux qui sont à la fois aptes et prêts à assu- rer ces services de leurs propres deniers.

**M. Coldwell:** Il est parfaitement vrai que le premier ministre m'a appris, à moi du moins et probablement, je crois, aux chefs des autres partis, que ce crédit serait inséré dans le budget des dépenses; mais, pour ma part, je n'ai pas dit que je l'approuverais.

**Le très hon. M. St-Laurent:** Oh! non; je ne dis pas qu'on l'a approuvé. Le représentant de Winnipeg-Nord-Centre a semblé donner à entendre qu'on s'était abstenu de révéler une certaine chose, parce que le ministre avait déclaré qu'il n'y avait rien de nouveau dans ces crédits supplémentaires, tandis que moi, avant que le crédit ait été inséré dans le budget des dépenses, j'ai prévenu les chefs des divers partis que le Gouvernement avait l'intention de recommander un tel crédit au Parlement.

**M. Coldwell:** Mais on ne s'est pas engagé à cet égard.

**Le très hon. M. Saint-Laurent:** On ne s'est pas engagé.

**L'hon. M. Abbott:** Mais il n'était pas dé- placé de l'insérer dans les derniers crédits supplémentaires, car il était entendu qu'il y serait.

**M. Thatcher:** Il est très regrettable qu'on ait inscrit ce crédit au budget maintenant. Je tiens à rappeler au ministre des Finances et à la Chambre une déclaration que le minis- tre a faite lors de la présentation de son bud- get, le 10 avril dernier. Je cite une phrase tirée de la page 1842 du hansard de l'année dernière:

Les besoins de la défense exigent maintenant que nous réduisions nos dépenses à tous les autres chapitres...

S'il en est ainsi, cette dépense que l'on propose ce soir aux Canadiens n'est pas de la meilleure espèce. La somme proposée, \$21,500, n'est pas énorme, mais n'indique-t-elle pas au Parlement que l'on ne va pas

[Le très hon. M. St-Laurent.]

très loin pour réduire les dépenses non essen- tielles. Je ne crois pas que les contribuables canadiens, auxquels on demande cette an- née de se résigner à acquitter un budget d'environ 5 milliards de dollars, approuveront ces dépenses pour frais d'hospitalité. Je crois que si l'on effectuait un sondage Gallup dans le pays, 95 p. 100 des contribuables s'oppo- seraient à ces dépenses. Il y a quelques an- nées, nous avons aboli la résidence officielle dans ma province et je suis persuadé que le gouvernement serait ravi qu'il n'y eût pas de lieutenant-gouverneur et que le juge en chef assumât ses fonctions.

Si le gouvernement supprimait complète- ment ces postes et laissait les juges en chef s'acquitter de la tâche, il pourrait épargner environ \$225,000 en traitements et autres dépenses. J'estime qu'en proposant ce soir une dépense de ce genre le gouvernement confine au scandale.

**Le très hon. M. St-Laurent:** La raison qui nous fait présenter ce poste maintenant tient à ce qu'à l'occasion de la visite royale l'atten- tion de la population canadienne a été éner- giquement appelée sur le fait que les con- venances et la dignité exigeaient d'elle de telles dépenses.

**M. Macdonnell (Greenwood):** Le premier ministre a fait valoir à l'appui de ce crédit des arguments très persuasifs. Je regrette seulement que son exposé n'ait pas été pré- senté lorsque le poste a été mis à l'étude pour la première fois. Je ferai observer au pre- mier ministre qu'on peut encore trouver à redire sur la manière dont on s'y prend. Cela n'arrive pas aujourd'hui pour la première fois. Je demande au premier ministre si au lieu de présenter ce poste à la fin des crédits supplémentaires le dernier jour de l'année financière, alors que nous nous hâtons d'en finir, il ne serait pas plus équitable envers la Chambre de procéder de la manière ordi- naire soit par voie d'amendement à la loi. Je suis bien sûr qu'aucun député ne veut ni lési- ner ni mesquiner en ce qui concerne le re- présentant de la reine, mais j'ose demander au premier ministre si on ne se serait pas montré plus équitable envers la Chambre en agissant de façon directe au lieu de façon indirecte.

**Le très hon. M. St-Laurent:** Si nous procé- dions de façon directe, monsieur le président, la mesure pourrait être débattue au moins à six reprises, d'abord, au stade du projet de résolution, puis, à chacune des trois lectures et ainsi de suite. Si nous voulions pourvoir à toutes ces petites dépenses au moyen de bills comportant des projets de résolution, il nous serait impossible de tenir une session par